

Le Président

Références : 2024-A73

Vu les dispositions du titre III du livre III du code des relations entre le public et l'administration.

Vu le Code des relations entre le public et l'administration notamment ses articles L330-1, R330-3 et suivants ;

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (P.R.A.D.A) ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Sonia RAKAH, directrice des affaires institutionnelles et juridiques, est désignée comme personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Monsieur Manuel MILER DE AZEVEDO, directeur général des services adjoint, est désigné comme suppléant de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Article 2 : En cette qualité, le titulaire et son suppléant sont chargés des missions suivantes :

- Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;
- Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs ;
- Elle peut également être chargée d'établir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques qu'elle présente à l'autorité qui l'a désignée et dont elle adresse copie à la Commission d'accès aux documents administratifs.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, publié sur le site internet de l'Université Paris-Panthéon-Assas et copie en sera adressée à la Commission d'accès aux documents administratifs dans un délai de 15 jours suivant la nomination du PRADA titulaire et suppléant.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,



Antoine Billot

Vice-président du Conseil d'Administration

Stéphane BRACONNIER
Président de l'Université Paris-Panthéon-Assas